

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle polyvalente à Plourivo le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOULANGER Servane ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BRIS Chantal (suppléante) ; LE CALVEZ Michel ; LE DU PASCAL (suppléant) ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel ; GAREL Pierre-Marie à CONNAN Guy ; KERHERVÉ Guy à GOUDALLIER Benoît ; LE BLEVENNEC Gilbert à GUILLOU Claudine ; LE COTTON Anne à ECHEVEST Yannick ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie à LE MARREC François ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; PIRIOU Claude à GUILLOU Rémy ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; PRIGENT Jean-Yvon à LE FOLL Marie-Françoise ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CADUDAL Véronique ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; DUPONT Frédéric ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE LAY Alexandra ; LEYOUR Pascal ; QUENET Michel ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	58
Procurations	14
Votants	72
Absents	16

DEL2024-06-155 SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE 30 LOGEMENTS PAR TERRES D'ARMOR HABITAT À PONTRIEUX (OPÉRATION « LARGENCOURT »)

Le bailleur social « Terres d'Armor Habitat » sollicite auprès de l'Agglomération les subventions auxquelles il peut prétendre au titre du régime d'aide au logement social pour la réhabilitation de 30 logements sociaux à Pontrieux.

Les 30 logements, sis 1 à 30 cité de Largencourt à Pontrieux, sont chauffés au gaz classés en étiquette énergétique E selon les derniers DPE et doivent faire l'objet de travaux afin d'être classés C après travaux :

- consommation avant travaux : 262,58 kWh/m²/an EP
- consommation après travaux : 116,56 kWh/m²/an EP (Gain énergétique : 55,70 %)

Ces logements vont bénéficier des travaux suivants : le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures (portes d'entrée, fenêtres, portes-fenêtres, vélux...), avec mise en place de volets, l'isolation des logements par l'extérieur et par les combles, la réfection des salles de bain, le remplacement des chaudières ainsi que des travaux de plomberie et d'électricité.

Le chantier, devant débuter en fin d'année 2024 et s'achever au 3^{ème} trimestre 2026 serait financé comme suit :

Nom opération	« Largencourt »
Commune	Pontrieux
Nombre de logements	30
Type d'opération	Réhabilitation
Coût de revient (TTC)	2 303 689,13 €

Fonds propres bailleur	75 000,00 €	3 %
Emprunts bailleur	1 674 076,13 €	73 %
Subventions Etat	0,00 €	
Autres subventions (CEE 18k€, CD22 54k€)	509 613,00 €	22 %
Subvention Agglo PLUS/PLAI*	0,00 €	
Subvention Agglo 10 % HT (AA/DR)**	0,00 €	
Subvention Agglo réhabilitation*	45 000,00 €	2 %

* prime à la création de logement PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAII : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)

** subvention aux opérations d'acquisition-amélioration ou de démolition-reconstruction

*** subvention à la réhabilitation : 1 500€/logement (gain thermique ≥ 50%) x 30 logements = 45 000 €

Conformément aux modalités d'application du régime d'aides au logement social de l'Agglomération en vigueur, cette opération de réhabilitation peut bénéficier d'un accompagnement financier de 1 000 à 1 500 € par logement, selon le gain énergétique obtenu après réalisation des travaux. Avec un gain moyen estimé à près de 55 % pour le projet, le montant d'aide prévisionnel se situe ainsi à 1 500€ par logement, soit 45 000€ pour 30 logements.

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération D2023-04-85 du 11 avril 2023 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Délibération

Véronique CADUDAL et Fanny CHAPPÉ ne prenant pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Accorde à Terres d'Armor Habitat une subvention de 45 000 € pour l'opération susmentionnée.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé CHEVALIER

